



**Le Directeur**

**aux**

**Élèves et à leurs responsables légaux**

**A Précieux, le 25 Juin 2026**

*Dossier suivi par : Delphine DEBATISSE*

*Tél : 04 77 97 72 00*

*Email : [epl.montbrison@educagri.fr](mailto:epl.montbrison@educagri.fr)*

*Nos Réf : EPL/Dir/DD*

**Objet : stages en entreprise**

*P.J. : 1 fiche de renseignements*

Madame, Monsieur,

Les périodes de stage en milieu professionnel sont OBLIGATOIRES aux dates fixées au calendrier de formation de l'élève.

Dans le cadre de la classe de 1<sup>ère</sup> Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (1\_STAV), chaque élève doit réaliser 4 semaines de stage conformément au calendrier suivant :

- **Du 12 au 18 avril 2027 (01 semaine pendant les vacances scolaires)**
- **Du 14 juin au 04 juillet 2027**

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT : sur les 2 années de 1<sup>ère</sup> et terminale (au total 5 semaines) : 3 semaines dans une unité de production (exploitation agricole animale, végétale) et les 2 autres dans des structures annexes type vétérinaire, ONF, entreprise de méthanisation, association de chasse ou de protection des animaux.

Vous trouverez au verso de ce courrier, les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

**ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.**

Au retour de son stage, l'élève devra remplir l'évaluation de stage donnée par l'enseignant coordonnateur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova par intérim,

M. Eric MARTIN

## ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
<b>Je trouve une entreprise pour mon stage</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise</li><li>2. Je transmets cette fiche à mon professeur coordonnateur</li></ol>
L'Établissement (le Lycée) génère la convention dématérialisée de stage	
<b>J'ai ma convention de stage</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La convention est adressée par courriel à l'ensemble des parties.</li><li>2. Chaque partie appose sa signature électronique sur la convention dématérialisée.</li><li>3. Dès lors que toutes les signatures ont été recueillies, la convention est envoyée par courriel à l'ensemble des parties et demeure accessible sur l'espace Pronote des responsables légaux.</li></ol>
<b>ATTENTION :</b> L'élève est autorisé à se présenter sur son lieu de stage <u>uniquement</u> lorsque la convention a été signée par l'ensemble des parties.	